

Maisons neuves et énergies pour le chauffage

La majorité des projets intègre des énergies renouvelables

En Nouvelle-Aquitaine, 9 150 projets de construction de maisons intégraient un chauffage utilisant des énergies renouvelables en 2017, soit 55 % des projets. Pour une maison avec ce type de chauffage, les particuliers investissent 1 362 euros par m² en moyenne, sans surcoût très significatif, à l'inverse d'un équipement au gaz.

Les énergies renouvelables ont été choisies en 2017 dans près de 55 % des 16 800 projets de construction de maisons en Nouvelle-Aquitaine. Dans 3 cas sur 10, l'énergie de chauffage est exclusivement renouvelable.

Ces données sont toutefois sous-estimées. En effet, elles n'intègrent pas les productions d'électricité et de gaz d'origine renouvelable (Cf. Définitions).

La part des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine est identique à la moyenne de la France métropolitaine.

Cette part est plus importante dans les départements ruraux de la région, soit environ trois quarts des projets de la Creuse, Corrèze et Dordogne. En revanche, les énergies renouvelables sont sous-représentées dans la Vienne, en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

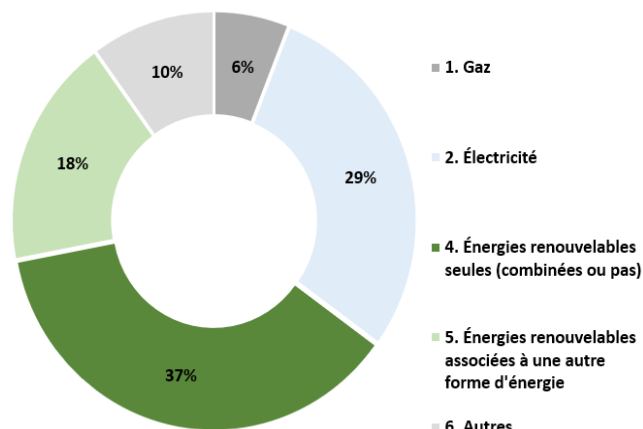
En Nouvelle-Aquitaine, l'électricité seule est choisie en énergie de chauffage dans près de 3 maisons sur 10. Cette part est plus importante en Gironde et dans le Lot-et-Garonne (respectivement + 8 et + 9 points). À l'inverse, ce choix est relativement moins présent en Creuse et

en Corrèze (respectivement - 24 et - 15 points).

Les maisons neuves équipées d'un chauffage au gaz sont relativement peu nombreuses (6 %). Néanmoins, 2 maisons neuves sur 10 en bénéficient dans la Vienne.

Les énergies renouvelables plébiscitées par les ménages néo-aquitains dans les projets de maisons individuelles

Répartition du nombre de maisons selon le mode de chauffage en Nouvelle-Aquitaine, en %



Champ : permis autorisés en 2017 à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle
Source : SDES. EPTB 2017

Transition énergétique



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Deux maisons sur trois utilisent des énergies renouvelables en zone rurale

Dans l'espace rural comprenant les communes hors influence urbaine, deux tiers des projets intègrent des énergies renouvelables en 2017 contre un sur deux dans l'ensemble des grandes aires urbaines de la région (Cf. Définitions).

En revanche, l'utilisation de l'électricité seule pour chauffer sa maison est plus fréquente dans les grandes aires urbaines où un ménage sur trois choisit ce mode de chauffage. Seulement un quart des maisons sont équipées d'un chauffage tout électrique en zone rurale.

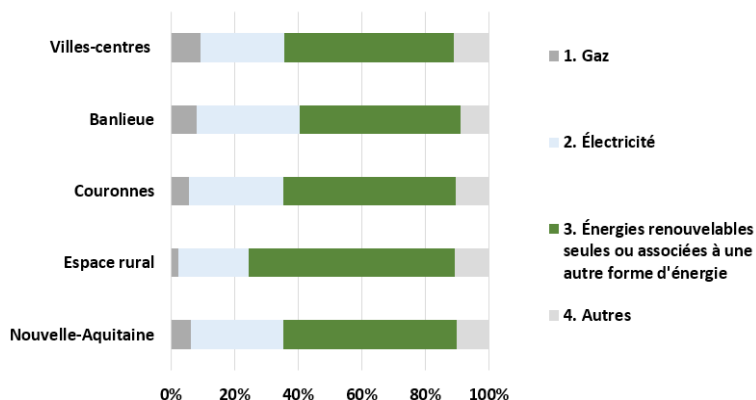
La part des maisons chauffées au gaz est aussi plus forte dans les grandes aires urbaines où elle représente 8 % des maisons construites contre 2 % dans l'espace rural.

Les maisons chauffées avec des énergies renouvelables sont davantage représentées en zone rurale alors que celles chauffées à l'électricité et au gaz sont plus présentes en zone urbaine.

Dans les villes-centres et les couronnes de l'ensemble des pôles urbains, plus de la moitié des projets intègrent des énergies renouvelables et pour plus d'un tiers, ces énergies sont utilisées seules (combinées ou pas entre elles).

Les énergies renouvelables moins bien représentées en banlieue des aires urbaines

Part des maisons selon le mode de chauffage dans les aires urbaines de la Nouvelle-Aquitaine, en %



Champ : permis autorisés en 2017 à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle
Source : SDES. EPTB 2017

Les maisons équipées tout gaz sont mieux représentées dans les villes-centres des aires urbaines, soit 15 % des projets réalisés dans ces territoires pour les grands pôles urbains et 9 % pour les autres. En revanche, les maisons chauffées à l'électricité seule sont plus présentes en banlieue où elles représentent un tiers des projets des aires urbaines.

En 2017, l'intégration des énergies renouvelables dans les projets des ménages néo-aquitains progresse de près de 8 % par rapport à 2016 contre près de 10 % en France métropolitaine. Les énergies renouvelables associées à une autre forme d'énergie augmentent plus fortement : +22 % en région contre +11 % au niveau national. Malgré cette progression, le niveau d'utilisation des énergies renouvelables diminue depuis trois ans. En effet, la part régionale des énergies renouvelables est passée de la moitié des projets en 2012 à près des deux tiers en 2014 et diminue progressivement depuis.

Au niveau national, cette part suit la même tendance que dans la région. Le pic national observé en 2014 est un peu plus faible qu'en Nouvelle-Aquitaine (1 point en moins) et la baisse de cette part entre 2014 et 2017 est plus marquée dans la région qu'en France métropolitaine (9 points de moins contre 7).

En 2017, 29 % des ménages optent pour un chauffage tout électrique en hausse de 4 points entre 2016 et 2017. Cette part a baissé entre 2012 et 2014 pour remonter progressivement jusqu'en 2017. Néanmoins, en 5 ans, elle diminue de 9 points en Nouvelle-Aquitaine et de 11 points en France métropolitaine.

Un nouveau logement sur dix labellisé « basse consommation » depuis 2007

Si de facto, toutes les constructions de maisons neuves doivent respecter la **réglementation thermique** en vigueur qui fixe en particulier une consommation d'énergie plafond pour les besoins du chauffage, le niveau de performance énergétique de certaines d'entre elles équivaut parfois à un label plus exigeant et précurseur de la future réglementation 2020. Selon **l'observatoire des Bâtiments Basse Consommation**, plus de 52 000 logements ont bénéficié d'une certification entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 août 2019 en Nouvelle-Aquitaine. Au total, comme au plan national **un logement autorisé sur dix a été certifié « bâtiment basse consommation »**. Les logements collectifs sont davantage concernés : deux appartements sur dix ont été certifiés contre une maison sur 25 en Nouvelle-Aquitaine.

Agriculteurs et seniors choisissent davantage les énergies renouvelables

Les porteurs d'un projet de construction d'une maison qui sont agriculteurs ou retraités ont une propension plus importante que les autres catégories socio-professionnelles à investir dans des énergies pour le chauffage d'origine renouvelable (respectivement 68 % et 61 % en Nouvelle-Aquitaine).

Que les projets soient situés dans le rural ou dans un territoire plus urbanisé, leur localisation a peu d'influence sur ces choix. **D'un point de vue sociologique**, il est possible que les **agriculteurs** exerçant une activité en contact direct avec la nature aient une perception plus importante que d'autres professions des transformations environnementales et climatiques en cours et de la nécessité d'imaginer des solutions visant à atténuer leurs effets négatifs. **Lorsqu'on est retraité ou que l'on a plus de 60 ans**, la perception des limites de la vie s'accroît. Son extrapolation à celle de l'espèce peut entraîner des comportements plus économes des ressources de la planète et inciter à investir dans des dispositifs de production d'énergie plus durables.

Les énergies fossiles en recul dans le parc total des maisons en Nouvelle-Aquitaine

Le **recensement de la population** ne permet pas aujourd'hui d'identifier les énergies d'origine renouvelable. Cependant, la répartition des résidences principales selon la nomenclature des combustibles utilisés pour le chauffage documente le poids des énergies traditionnelles (énergies fossiles et électricité) et leur trajectoire, et permet d'approcher en creux quelques énergies d'origine renouvelable, comme le bois.

Les **combustibles pour le chauffage d'origine fossile** (gaz ou fioul) dans le parc de maisons sont relativement moins utilisés en Nouvelle-Aquitaine qu'en moyenne France métropolitaine (respectivement 43 % et 58 % en 2015). Leur part **diminue** de 5 points **dans la région** entre 2010 et 2015, alors qu'elle augmente au niveau national (+ 3 points).

En revanche, **l'électricité et les autres énergies sont davantage représentées** dans la région qu'au niveau national, dont probablement le bois (32 % contre 30 % pour l'électricité, 25 % contre 21 % pour les autres énergies). Leur part augmente entre 2010 et 2015 dans la région comme en France métropolitaine (+ 2 points pour l'électricité et + 4 points pour les autres énergies en Nouvelle-Aquitaine).

Le fioul et les autres énergies (dont le bois) sont plus souvent utilisés dans les maisons que dans les appartements, alors qu'à l'inverse, le gaz et l'électricité sont surreprésentées dans les appartements.

Le choix des énergies renouvelables impacte peu le prix des maisons

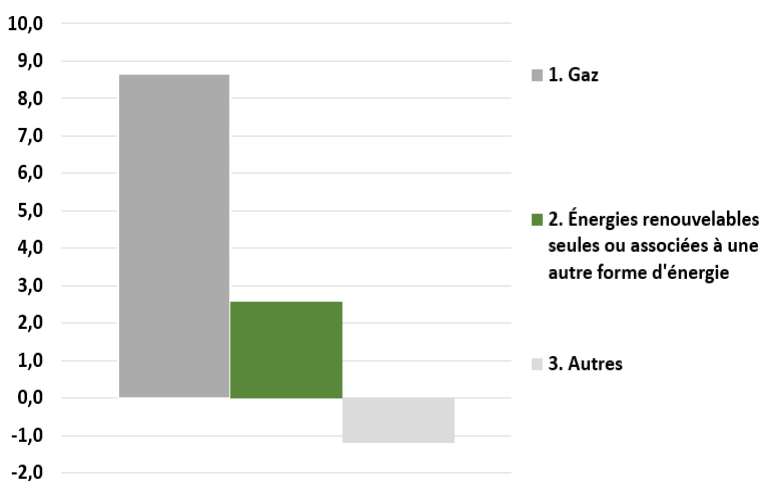
En 2017, le prix d'une maison neuve équipée d'un chauffage électrique seul est de 1 327 €/m² en Nouvelle-Aquitaine.

Les maisons neuves chauffées avec des énergies renouvelables coûtent en moyenne 1 362 €/m² à la construction, soit près de 3 % de plus que pour un équipement tout électrique.

Pour une maison avec un chauffage au gaz, (1 442 €/m²), les ménages investissent près de 9 % de plus par rapport à un chauffage tout électrique. La nature des équipements nécessaires peut expliquer une partie du surcoût. En particulier dans l'espace rural, le prix des maisons chauffées au gaz est plus élevé que celui des maisons chauffées à l'électricité (+ 15 %), en lien avec le coût des équipements de stockage.

Les maisons chauffées au gaz sont plus onéreuses en Nouvelle-Aquitaine

Ecart de prix au m² des maisons selon le mode de chauffage avec le prix moyen au m² de celles tout électrique, en %



Champ : permis autorisés en 2017 à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle
Source : SDES, EPTB 2017

Source

L'enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB) prend en compte les permis de construire délivrés au cours d'une année à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Elle est exhaustive sur son champ. Les questions posées portent sur le terrain, la maison édifiée sur celui-ci et les caractéristiques du ménage. Cette **publication** concerne les **choix énergétiques des ménages** dans les maisons construites en 2017.

Cf. « Éléments de méthode » :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-terrains-a-batir-et-les-maisons-individuelles-r769.html>

Définitions

Les énergies renouvelables utilisées pour le chauffage sont appréciées à partir d'une question posée à l'enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB) :

En combinant les réponses proposées, une nomenclature permettant d'évaluer l'usage d'une énergie est définie en cinq modalités :

- gaz (seul),
- électricité (seule),
- énergies renouvelables seules (combinées ou pas entre elles),
- énergies renouvelables associées à une autre forme d'énergie,
- autres.

Dans cette étude, sont appelées « énergies renouvelables », les solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables seules ou associées. Cette définition sous-estime l'importance réelle des énergies renouvelables en ne prenant pas en compte celles utilisées pour produire de l'électricité ou du gaz.

Une révision du questionnaire de l'enquête est en cours de réflexion. Elle permettra de mieux appréhender la question de l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions neuves.

Le périmètre des **grandes aires urbaines** correspond au zonage en aires urbaines défini par l'Insee en 2010, hors communes multipolarisées par un grand pôle. Les **autres aires urbaines** rassemblent les petites et moyennes aires urbaines, hors communes multipolarisées par un petit ou moyen pôle. Les autres communes sont dites « **hors influence urbaine** ». Une aire urbaine comprend les **villes-centres** et **banlieues** définies au sens du zonage en unité urbaine de l'Insee, et les **couronnes**.

14. Quels sont les modes de chauffage prévus ? (deux choix maximum)

<input type="checkbox"/>	Fioul	<input type="checkbox"/>	Electricité	<input type="checkbox"/>	Gaz
<input type="checkbox"/>	Géothermie	<input type="checkbox"/>	Aéro-thermie	<input type="checkbox"/>	Bois/charbon en chauffage principal
<input type="checkbox"/>	Bois/charbon en chauffage d'appoint	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>	Aucun

Pour en savoir plus

Données complémentaires en Nouvelle-Aquitaine, sur les énergies renouvelables par département et par EPCI

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-terrains-a-batir-et-les-maisons-individuelles-r769.html>

Le prix des terrains bâtis en Nouvelle-Aquitaine : 50 % de plus en cinq ans

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-terrains-a-batir-et-les-maisons-individuelles-r769.html>

Le prix des terrains bâtis en 2017, en France

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-prix-des-terrains-batir-en-2017>

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Directeur de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteurs : Christel Calas, André Pagès
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel :

poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007